

AVENANT N°1

à la convention entre Tours Métropole Val de Loire et le SMO Val de Loire Numérique - délégation partielle de la compétence Etablissement, exploitation acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications pour les communes de Rochecorbon, Parçay-Meslay et Chanceaux sur Choisille

Entre :

La Métropole TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,

Dûment représentée par M. RAYMOND Vice-président délégué, habilité par une délibération du Conseil métropolitain en date du 21 novembre 2019

Ci-dessous désignée « *la Métropole* »,

Et

Le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique,

Dûment représenté par son Président en exercice, habilité par une délibération en date du 9 octobre 2019,

Ci-dessous désigné « *le Syndicat* »

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par convention du 15 novembre 2018, Le SMO Val de Loire Numérique et Tours Métropole Val de Loire ont conclu les modalités et conditions de déploiement du réseau de communications électroniques très haut débit par le SMO sur une partie du territoire de la Métropole, portant sur les communes de Rochecorbon, Parçay-Meslay et Chanceaux sur Choisille. La participation financière de la Métropole à cette opération est de 88 239 €.

Afin de mettre en adéquation l'échéance de paiement avec le calendrier des travaux, il convient de d'ajuster l'échéancier de versement initialement prévu de Tours Métropole Val de Loire , comme suit :

Article 1 : l'alinéa 1 de l'article 6.3 de la convention est modifié comme suit :

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, versera sa participation selon l'échéancier suivant :

2019	2020	TOTAL
44 119,50 €	44 119,50 €	88 239 €

Article 2 : Date de prise d'effet

Cet avenant prend effet à partir de la date de signature.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Tours, le
En deux exemplaires originaux

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

Bernard PILLEFER

Le Vice-Président délégué à l'Aménagement du
Numérique du Territoire,

Laurent RAYMOND